



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France

Unité départementale des Hauts-de-Seine

Service Urbanisme Bâtiment Durables

Pôle Construction Durable

Nos références : 2018-09-1065

Affaire suivie par :

A. Chereau

01 40 97 29 53

adrien.chereau@developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Nanterre, le

28 SEP. 2018

N°

8486

12 OCT. 2018

ARRIVÉE LE

M le Maire de CHATENAY MALABRY  
Services Techniques  
Hôtel de Ville  
26 rue du Docteur le Savoureux  
92291 CHATENAY MALABRY Cedex



**Objet :** Avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité

Commerce

Parc de stationnement Lidl

Lot O – ZAC Lavallée

Projet : aménagement d'un magasin en rez-de-chaussée associé à un parc de stationnement au 1er sous sol dans le cadre de la construction du siège Lidl France composé de 4 bâtiments (opération comptant également un ensemble de bâtiment à usage de bureaux (campus Lidl) avec 2 niveaux de parc de stationnement non accessible au public)

PC 092 019 18 0019

Comme suite à votre transmission, je vous informe que lors de sa séance du 13/09/2018, la Sous-Commission Départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées a examiné le projet visé en objet. Elle a émis l'avis suivant :

● **AVIS FAVORABLE** au projet avec prescription(s) :

Les parois vitrées situées sur les cheminements ou en bordure immédiate de ceux ci doivent être repérables par des personnes de toutes tailles à l'aide d'éléments visuels contrastés, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 20 avril 2017.

Nota : cet avis concerne uniquement les zones classées ERP (magasin et parc de stationnement dédié)

Le Président de la séance

  
Pour le préfet empêché  
Vincent Nineuil

(Suppléant de la Directrice de l'Unité Départementale)